



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>67552</b>	<b>De M. Marc Le Fur</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Côtes-d'Armor )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, industrie et numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Économie
<b>Rubrique</b> > moyens de paiement	<b>Tête d'analyse</b> > monnaie électronique	<b>Analyse</b> > monnaie virtuelle. risques. contrôle.
Question publiée au JO le : <b>28/10/2014</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>24/03/2015</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le rapport de la commission des finances du Sénat, rendu le 23 juillet 2014, au sujet des enjeux liés au développement du *bitcoin* et des autres monnaies virtuelles. Le développement des monnaies virtuelles, et notamment du *bitcoin*, représente un phénomène de long terme, qui pose d'importantes questions économiques et juridiques, et qui ne saurait être ignoré des pouvoirs publics. En dépit de risques clairement identifiés tenant à sa volatilité, à son anonymat et à son absence de garantie légale, le *bitcoin* et les monnaies virtuelles sont porteurs de multiples opportunités pour l'avenir, en tant que moyen de paiement mais surtout en tant que technologie de validation décentralisée des informations. Ce rapport préconise que les pouvoirs publics travaillent à la mise en place d'un encadrement juridique équilibré afin d'empêcher les dérives sans compromettre la capacité d'innovation. À cet égard, il propose le recours au droit commun, à la fois pour qualifier les monnaies virtuelles et les services qui leur sont associés. Il lui demande donc de préciser si le Gouvernement suivra ces recommandations et quelles sont ses intentions à ce sujet.